

DÉLIBÉRATION N°2021-22_009
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 19 octobre 2021

1.2 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 19 Membres représentés : 9 Total : 28	Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

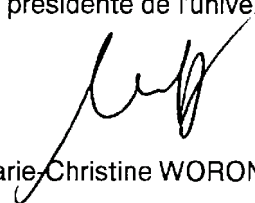
Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021.

Besançon, le 20 octobre 2021.



La présidente de l'université,


Marie-Christine WORONOFF

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.2.1 « verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2021 »

Annexe 1.2.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021 »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du lundi 27/09/2021
(approuvé le 19 octobre 2021)

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 19
Membres représentés : 10
Membres présents ou représentés : 29

COLLEGE A (6)

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ) **représentée. Procuration remise à Mme DEVALLOIR**
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPG)
Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)

COLLEGE B (6)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPG) **représentée. Procuration remise à M. MARKEZIC**
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme BEHRA**
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard) arrivé après le premier vote
Mme Anne-Chantal DRAIN, professeure certifiée (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT BV)
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI) **représentée. Procuration remise à M. PALMINO**

PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)
Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)
Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI) (procuration) **représentée. Procuration remise à Mme GRANER**
Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme QUILLET**

USAGERS (5)

Le suppléant de Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF), M. Antoine SCHNEGG **représenté. Procuration remise à M. GUERRIN**
M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)
Le suppléant de M. Bastien HECHE (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !), M. Dylan DEMARCHE

PERSONNALITES EXTERIEURES (6)

La suppléante de Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon), Mme Catherine BARTHELET

La suppléante de Mme Laëtitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté), Mme Rim EL MEZOUGH

M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort) **représenté. Procuration remise à M. GOLDLUST**

Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)

Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. FABRE**

M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS) **représenté. Procuration remise à M. PERASSO**

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant : M. Xavier DENIS de la DRESRI

La séance est ouverte à 14 heures, à distance par le biais de l'application Zoom, sous la présidence de M. Pascal FABRE, vice-président du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté.

.....

1 Ressources humaines

1.1. Schéma directeur du handicap

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration

2 Affaires statutaires

2.1. Désignation d'un vice-président chargé du patrimoine et du campus durable (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 1
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 23
Membres présents : 18	
Membres représentés : 10	Pour : 23
Total : 28	Contre : 0

Conformément aux dispositions de l'article L. 712-2 du code de l'éducation, la présidente de l'université est assistée d'un bureau élu sur sa proposition par le conseil d'administration, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement.

Afin de compléter la composition du bureau qui a été approuvée par les membres du conseil d'administration par la délibération n°2020-21_21 le 1er décembre 2020, la Présidente de l'université a décidé de proposer aux membres du conseil d'administration l'élection du vice-président délégué suivant :

- Vice-Président chargé du patrimoine et du campus durable : **Arnaud HUMBEY**

Il sera rattaché au pôle Pilotage, Finances et Moyens dont le responsable est Pascal Fabre.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de Monsieur Arnaud HUMBEY en tant que vice-président chargé du patrimoine et du campus durable.

3 Validation des points de la CFVU du 16 septembre 2021 (pour vote) :

3.1 Règlements intérieurs des deux instituts universitaires de technologie (IUT)

3.1.1 Règlement intérieur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Belfort-Montbéliard

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 27
Membres présents : 19	
Membres représentés : 10	Pour : 27
Total : 29	Contre : 0

Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, il a été introduit le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) à partir de la rentrée universitaire 2021. Afin de prendre en compte cette réforme, il a été décidé de modifier le règlement intérieur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Belfort-Montbéliard.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le règlement intérieur de l'institut universitaire (IUT) de Belfort-Montbéliard.

3.1.2 Règlement intérieur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Besançon-Vesoul

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 27
Membres présents : 19	
Membres représentés : 10	Pour : 27
Total : 29	Contre : 0

Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, il a été introduit le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) à partir de la rentrée universitaire 2021. Afin de prendre en compte cette réforme, il a été décidé de modifier le règlement intérieur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Besançon-Vesoul.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le règlement intérieur de l'institut universitaire (IUT) de Besançon-Vesoul.

3.2. Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année universitaire 2022-2023

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
Membres présents : 19	Suffrages exprimés : 28
Membres représentés : 10	Pour : 28
Total : 29	Contre : 0

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et aux articles R. 719-49 à R. 719-50-1 du code de l'éducation, il est prévu des critères d'exonération des droits d'inscription pour certains étudiants.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année universitaire 2022-2023.

3.3. Capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et troisième années du premier cycle pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année 2022-2023

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 1
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 5
Quorum : 18	
Membres présents : 19	Suffrages exprimés : 21
Membres représentés : 10	Pour : 21
Total : 29	Contre : 2

La capacité totale d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique est fixée pour l'année universitaire 2022-2023 à 395 places. Ces 395 places sont réparties par filières de la manière suivante :

Filières	
Médecine	260
Pharmacie	83
Odontologie	25
Maïeutique	27
Total	395

Les capacités d'accueil en troisième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, et de maïeutique, sont fixés pour l'année universitaire 2022-2023 et réparties comme suit :

Filières	
Médecine	251
Pharmacie	85
Maïeutique	32

Conformément aux dispositions de l'article L. 719-7 du code de l'éducation, la présente délibération entre en vigueur après sa transmission au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités.

3.4. Modalités et calendrier de dépôt des dossiers de candidature pour le Parcours accès spécifique santé (PASS), les Licences accès santé (LAS) ainsi que les « Passerelles » 2022-2023

Ce point est reporté à une séance ultérieure

3.5. Ouverture d'un département d'IUT à Dole : Packaging, emballage et conditionnement

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 19 Membres représentés : 10 Total : 29	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 12 Suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 4
--	---

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition d'ouverture d'un département d'IUT à Dole - Packaging, emballage et conditionnement.

3.6. Création d'un Diplôme d'université « Référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social (RPCDSS) »

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 19 Membres représentés : 10 Total : 29	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 7 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	--

Conformément à l'article L. 613-2 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur peuvent organiser des diplômes qui leur sont propres. En vertu de ces dispositions, il a été décidé de proposer la création d'un Diplôme d'université « Référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social (RPCDSS) ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création d'un Diplôme d'université « référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social (RPCDSS) ».

La séance du conseil d'administration est clôturée à 15 h 26.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 3.1 : Délibération n°2021-2022_002 de la CFVU du 16 septembre 2021

Annexe 3.2 : Délibération n°2021-2022_005 de la CFVU du 16 septembre 2021

Annexe 3.3 : Délibération n°2021-2022_006 de la CFVU du 16 septembre 2021

Annexe 3.5 : Délibération n°2021-2022_003 de la CFVU du 16 septembre 2021

Annexe 3.6 : Délibération n°2021-2022_004 de la CFVU du 16 septembre 2021